

Suisse : les enfants refusent de serrer la main à leur institutrice ? Ajournement de la naturalisation

écrit par Durandurand | 6 mai 2016



Au début du mois d'avril à Therwil, (Suisse) deux enfants musulmans d'une école primaire refusent de serrer la main à leur enseignante sous motif qu'elle est une femme.

Pour comprendre le choc national que provoqua cet incident il faut savoir qu'il est de coutume en Suisse que les enfants serrent la main de leur enseignant en fin de journée. Le refus de ces deux enfants de se plier à cette coutume nationale a provoqué de nombreuses réactions d'indignation de la part des suisses. Le canton a réagi et a ajourné la procédure de naturalisation des membres de cette famille. Des interrogatoires auront lieu. Le canton se réserve le droit de refuser la naturalisation.

Pour les Suisses, les coutumes nationales ne doivent pas se plier aux règles religieuses. Il ne peut y avoir d'exception et ceux qui ne se plient pas aux règles sont sévèrement punis.

Deux pays frontaliers. Deux affaires. Dans [l'une d'elles](#) il

s'agit d'un imam radicalisé qui fraude la CAF. Sanction : 3 mois avec sursis mais défense acharnée de son avocat qui crie au scandale (au racisme ?). De l'autre côté deux enfants qui ne se plient pas à une coutume. Sanction : ajournement et probable refus de naturalisation (et donc retour au pays !).

Question : qui de la France et de la Suisse se plie le plus à un islam politique et conquérant ? N'est-il pas urgent de réagir ?

<http://lagauchematuer.fr/2016/05/02/un-imam-escroque-20000e-dallocs-a-la-caf-de-lherault-seulement-6-mois-avec-sursis-requis/>